

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, à dix-huit heures trente.
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Madame Nathalie FONTAINE, Présidente.
Date de la convocation : 16 octobre 2024

En exercice	8
Présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

PRÉSENTS : Nathalie FONTAINE, Thierry LACHAISE, Philippe MAZIÈRE, Catherine CASIMIR, Charlotte GUÉRET, Cécile LAGRANGE, Gabrielle LAVILLARD, Mathieu MEYZE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine CASIMIR

Objet : DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° D012-2020 du 15 juin 2020 portant délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ;

Vu la liquidation judiciaire prononcée par jugement en date du 4 juillet 2024 à l'encontre de l'entreprise PB MÉTALLERIE, titulaire du marché de travaux de serrurerie-métallerie pour la construction du pôle enfance intercommunal ;

Vu le rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre du marché publié le 5 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient d'attribuer un marché de travaux de serrurerie-métallerie pour les prestations restant à réaliser ;

Madame la Présidente informe le Comité syndical qu'elle a pris la décision suivante :

DC003-2024 :

L'offre de l'entreprise JOUANDOU ET COMPAGNIE SARL, 14 avenue Pierre Cot, 87350 Panazol, d'un montant de 44 245,25 € HT a été retenue.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le : 25 OCT. 2024
Publication ou Notification le : 25 OCT. 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Gence, le 25 octobre 2024

La Présidente
Nathalie FONTAINE

